

Canadian Foundation for Advancement of Investor Rights Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs

Diffusion à volonté

FAIR Canada publie une mise à jour sur les FNB à levier et les FNB inversés : Le rapport presse les autorités de réglementation d'agir pour protéger les investisseurs

Toronto, ONT. – 13 juillet 2009 | FAIR Canada a publié aujourd'hui un rapport sur les FNB à effet de levier intitulé « Le cas étrange des FNB à levier et des FNB inversés, 2^e partie : Quelques pas en avant; il reste beaucoup à faire ». Le rapport prend acte des mesures positives en cours d'adoption pour protéger les investisseurs qui acquièrent ces produits complexes, à savoir :

- Les organismes d'autoréglementation, l'<u>OCRCVM</u> au Canada et la <u>FINRA</u> aux États-Unis, ont publié des avis destinés à leurs membres les alertant des dangers de ces produits dérivés complexes et rappelant aux membres leurs obligations de contrôle diligent et de vérification de la convenance envers leurs clients dans la négociation de FNB spéculatifs à effet de levier et inversés.
- 2. La presse financière a largement couvert le sujet, alors que Morningstar, le pionnier des placements indiciels John Bogle et d'autres observateurs du secteur financier continuent de publier des rapports informant le secteur financier, les autorités de réglementation et, on l'espère, les épargnants des risques que posent ces produits complexes.
- 3. L'information présentée dans les prospectus s'améliore lentement au Canada et aux États-Unis.

« Ces premiers changements sont encourageants, dit Ermanno Pascutto, directeur général de FAIR Canada, mais il reste beaucoup à faire pour protéger les épargnants et les investisseurs du secteur détail des risques que posent les FNB à effet de levier, inversés et de marchandises. Ces FNB basés sur des produits dérivés sont comme des loups déguisés en agneaux. En apparence, ils semblent être des FNB ordinaires, mais leurs actifs, leurs rendements et leurs risques sont très différents. Une publicité abondante séduit les investisseurs par des sous-entendus portant à confusion concernant la corrélation des produits avec leur sous-jacent, indices ou marchandises. Les gens qui "investissent" dans ces FNB pendant un certain temps s'exposent à des pertes importantes, même s'ils devinent bien l'orientation du marché (c.-à-d. à la hausse ou à la baisse). Au cours des 12 derniers mois, 5 des 9 paires de FNB spéculatifs cotés à la TSX ont perdu de l'argent (les paris tant sur la baisse que sur la hausse étaient perdants). »

FAIR CANADA PRESSE LES AUTORITÉS CANADIENNES DE RÉGLEMENTATION D'AGIR

Les commissions des valeurs mobilières provinciales (les « ACVM ») sont responsables de la surveillance des émetteurs de ces fonds négociés en bourse basés sur des produits dérivés complexes. Les autorités de réglementation définissent les normes des informations à fournir dans les prospectus et examinent les prospectus pour déterminer s'ils sont conformes aux normes. Elles fixent aussi les règles qui régissent la publicité des FNB à levier, inversés et de marchandises.

Dans son rapport, FAIR Canada presse les autorités de réglementation canadiennes de prendre des mesures précises pour protéger les investisseurs individuels :

- 1. Améliorer l'information divulguée dans les prospectus. Les prospectus devraient contenir un avertissement en langage simple indiquant que ces produits s'adressent à des investisseurs avertis se livrant à des spéculations sur séance et qu'ils ne produisent pas le rendement promis s'ils sont conservés pendant plus de un jour.
- Mettre en application des obligations de divulgation et de reconnaissance du risque pour tout investisseur au détail qui souhaite négocier ces produits, semblables aux exigences pour la négociation de produits dérivés tels que les options et des contrats à terme.
- 3. Émettre des orientations spécifiques sur la publicité et exiger des avertissements à la fois sur les documents de publicité et sur les sites Web. Les autorités de réglementation devraient examiner la publicité presse, télévision et Web existante et intervenir contre les publicités fausses ou trompeuses avec des mesures disciplinaires.
- 4. Ces produits dérivés complexes devraient porter un nom différent qui les distinguerait des FNB ordinaires. FAIR Canada suggère de les appeler des « produits dérivés inscrits » ou PDI.
- 5. Les ACVM devraient collaborer avec l'OCRCVM et le secteur pour entreprendre des recherches sur tous les problèmes soulevés par les FNB à levier, inversés et de marchandises ainsi que sur l'incidence d'autres produits structurés basés sur des produits dérivés complexes. Cette étude ne devrait pas être un substitut pour les étapes 1 à 4.

« Ce n'est pas un mince problème, dit Steve Garmaise, directeur adjoint de Fair Canada. Les investisseurs canadiens détiennent maintenant pour 2,5 milliards de dollars de produits Horizons BetaPro, plus un nombre inconnu de FNB spéculatifs, inversés et de marchandises des États-Unis. Une intervention urgente est nécessaire pour protéger les investisseurs du secteur détail. »

FORMATION DES INVESTISSEURS

Dans son rapport, FAIR Canada appelle la TSX, la presse financière et les organismes d'information des investisseurs à mieux sensibiliser les investisseurs du secteur détail pour les protéger de produits de placement potentiellement dangereux.

La TSX se targue d'être un chef de file mondial en termes d'inscription à la cote et de négociation de FNB. Mais, le nouveau site Web de la TSX mèle les FNB spéculatifs, inversés et de marchandises plus risqués aux fonds ordinaires. Le site de la TSX ne contient aucun avertissement au sujet des risques que ces produits complexes font courir aux épargnants. Les liens renvoient uniquement aux communiqués de presse annonçant l'émission de nouveaux FNB. Aucune mention n'est faite des nombreux risques divulgués dans les prospectus, l'avis récent de l'OCRCVM, le rapport de FAIR Canada ou l'importante base de documentation accumulée dans la presse financière américaine et canadienne, les blogues et auprès de conseillers sur les dangers que ces produits représentent pour les investisseurs.

Le rapport note aussi que trop de segments à la télévision financière servent essentiellement à promouvoir le secteur. Et trop d'articles dans la presse financière et généraliste sont simplement les communiqués de presse des émetteurs. Malgré les changements des modèles d'affaires et la compression des ressources pour la couverture rédactionnelle, le besoin d'un recul critique et d'une véritable analyse n'a jamais été plus grand.

FAIR CANADA

FAIR Canada est un organisme sans but lucratif national indépendant voué à la représentation des intérêts des investisseurs canadiens dans la réglementation des marchés financiers. La fondation a pour mission de donner une voix aux investisseurs en matière de réglementation des valeurs mobilières et d'être un catalyseur pour l'amélioration des droits des actionnaires et des investisseurs individuels canadiens. Pour en savoir plus, consultez le site www.faircanada.ca.

RENSEIGNEMENTS

Ermanno Pascutto, directeur général, FAIR Canada | 416-650-8492 ermanno.pascutto@faircanada.ca

Steve Garmaise, directeur adjoint, FAIR Canada | 416-650-8491 steve.garmaise@faircanada.ca